

Portland Cement, Ready-Mix Concrete

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Date d'émission: 03-03-2023 Date de révision: 05-22-2025 Remplace la fiche: 04-21-2023 Version: 3.0

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Portland Cement, Ready-Mix Concrete

1.2. Autres moyens d'identification

Autres moyens d'identification : Portland Cement Concrete, Freshly mixed

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisations recommandées & restrictions : Utilisations industrielles dans la construction de bâtiments, de chaussées et la fabrication de béton.
Restrictions d'emploi : Produit destiné uniquement à un usage industriel, Tenir hors de portée des enfants.

1.4. Données relative au fournisseur

Fabricant

Add the name, address and tel. number of the Canadian manufacturer or importer who operates in Canada.

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 1-613-996-6666 CANUTEC (appels à frais virés ou *666 cellulaire) 24 heures
Sans frais 1-888-CAN-UTEC (226-8832) ou 613-992-462 (Canada et États-Unis seulement)
Add additional applicable Emergency Telephone Number and any restriction on the use (e.g., days and hours of operation).

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1	H314	Provoque de graves brûlures de la peau
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B	H317	Peut provoquer une allergie cutanée
Cancérogénicité, Catégorie 1A	H350	Peut provoquer le cancer (Inhalation)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3, Irritation du tractus respiratoire	H335	Peut irriter les voies respiratoires
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, Exposition répétée, Catégorie 1	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Inhalation).
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs, Catégorie 1		Cause des dommages sévères aux voies respiratoires

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Portland Cement, Ready-Mix Concrete

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Mentions de danger (GHS CA)	: H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H317 - Peut provoquer une allergie cutanée H335 - Peut irriter les voies respiratoires H350 - Peut provoquer le cancer (Inhalation) H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Inhalation). HHNOC - Cause des dommages sévères aux voies respiratoires
Conseils de prudence (GHS CA)	: P201 - Se procurer les instructions avant utilisation. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection. P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical ou consulter un médecin. P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau . P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%Poids
Calcium (oxyde de)	Lime / Quicklime / CALCIUM OXIDE / Quicklime (CaO) / Calcium oxide (CaO) / Lime (calcium oxide)	n° CAS: 1305-78-8	5 – 30
Ciment Portland, produits chimiques	Ciment Portland / Ciment portland	n° CAS: 65997-15-1	10 – 30
Scories de haut fourneau (métal ferreux)	Scories, métal ferreux, haut-fourneau	n° CAS: 65996-69-2	10 – 30

Portland Cement, Ready-Mix Concrete

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%Poids
Cendres, résidus	Ashes (residues) / Ceramic microspheres / Coal ash by-product / Furnace residues / Oil ash, by-product / Ashes / Ash / Ashes from fluidized bed combustion / Fly ash / Bottom ash / Coal fly ash / Cendres, résidus (The residuum from the burning of a combination of carbonaceous materials. The following elements may be present as oxides: aluminum, calcium, iron, magnesium, nickel, phosphorus, potassium, silicon, sulfur, titanium, and vanadium.) / Coal ash / Ash coals Podmoskovny, Pechorsky, Kuznetsky, Donetsk, Ekibastuzsky, brand B1 of Babaevsky and Tyulgansky deposits / Ashes(residues),coal	n° CAS: 68131-74-8	10 – 30
Calcaire	Calcium (carbonate de) / Calcaire	n° CAS: 1317-65-3	1 – 15
Silices cristallines (quartz)	Sable quartzeux	n° CAS: 14808-60-7	1 – 10

Remarques : Les concentrations listées représentent des intervalles réels qui sont le résultat de la variation de chaque lot.

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après ingestion	: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Cause des dommages sévères aux voies respiratoires. Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque de graves brûlures de la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.

Portland Cement, Ready-Mix Concrete

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.
Symptômes chroniques	: Peut provoquer le cancer par inhalation. Provoque des lésions aux organes (poumons) par une exposition prolongée ou répétée (Inhalation).

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
----------------------------------	---

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes d'aluminium. Gaz hydrogène. Composés fluorés. Composés de chromate. Composés de nickel.
-------------------	--

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Protection en cas d'incendie	: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).
------------------------------	--

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales	: Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.
Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Ne pas toucher le produit déversé ou marcher dessus.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédés de nettoyage	: Endiguer et contenir le produit renversé. Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

Portland Cement, Ready-Mix Concrete

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Porter de l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié (voir section 8). Ce produit doit être manipulé par du personnel qualifié uniquement. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. N'utiliser que dans des endroits bien ventilés.

Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Protéger de l'humidité. Gardez dans un lieu sécuritaire. Ne pas entreposer dans des contenants non étiquetés. Tenir à l'écart des matières incompatibles.

Utilisations finales spécifiques : Utilisations industrielles dans la construction de bâtiments, de chaussées et la fabrication de béton.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ciment Portland, produits chimiques (65997-15-1)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Portland cement
ACGIH OEL TWA	1 mg/m ³ (particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable particulate matter)
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Pulm func; resp symptoms; asthma. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen
Référence réglementaire	ACGIH 2020
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL TWA	15 mg/m ³ (total dust) 5 mg/m ³ (respirable fraction)
Calcium (oxyde de) (1305-78-8)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	2 mg/m ³
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL TWA	5 mg/m ³
Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Silica cristalline - quartz
ACGIH OEL TWA	0,025 mg/m ³ (respirable particulate matter)

Portland Cement, Ready-Mix Concrete

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)	
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Pulm fibrosis; lung cancer. Notations: A2 (Suspected Human Carcinogen)
ACGIH catégorie chimique	Suspected Human Carcinogen
Référence réglementaire	ACGIH 2023
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Quartz (Total Dust) (Silica: Crystalline)
OSHA PEL TWA	50 µg/m³ (Respirable crystalline silica)
Remarque (OSHA)	Table Z-3. For OSHA PEL (TWA) use formula: (30 mg/m³ / (%SiO ₂ +2)) for mg/m³. CAS No. source: eCFR Table Z-1.
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-3 Mineral Dusts
Calcaire (1317-65-3)	
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Calcium Carbonate (Limestone; Marble)
OSHA PEL TWA	15 mg/m³ (total dust) 5 mg/m³ (respirable fraction)
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.
Protection oculaire:
Porter un appareil de protection des yeux/du visage
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Portland Cement, Ready-Mix Concrete

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Semi-solide. Pâte granuleuse.
Couleur	: Gris
Odeur	: Inodore
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: > 12
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 1000 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,5 – 2,9 (eau=1)
Solubilité	: Légèrement soluble dans l'eau. Eau: < 1 %
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

Calcium (oxyde de) (1305-78-8)

Point d'ébullition	2850 °C Atm. press.: 101,325 kPa
Pression de la vapeur	0 hPa (@ 20 °C)

Cendres, résidus (68131-74-8)

Point d'ébullition	1800 – 2000 °C
--------------------	----------------

Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)

Point d'ébullition	2230 °C
--------------------	---------

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Réagit avec l'eau (humidité): dégagement de chaleur.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Chaleur. Humidité. Matières incompatibles.
Matières incompatibles	: Acides forts. Sels d'ammonium. Aluminium. Métaux. Composés fluorés.
Produits de décomposition dangereux	: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Composés de chromate. Composés de nickel.

Portland Cement, Ready-Mix Concrete

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Temps de durcissement: : Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé.
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Calcium (oxyde de) (1305-78-8)	
DL50 orale rat	500 mg/kg (Source: IUCLID)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: EU Method B.3 (Acute Toxicity (Dermal))
CL50 inhalation rat	> 6,04 mg/l/4h
ATE CA (orale)	500 mg/kg de poids corporel

Scories de haut fourneau (métal ferreux) (65996-69-2)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée rat	> 4000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 inhalation rat	> 5,235 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Cendres, résidus (68131-74-8)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (Source: IUCLID)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EU Method B.3 (Acute Toxicity (Dermal)), Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 inhalation rat	> 1,4 mg/l air Animal: rat, Animal sex: male

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des graves brûlures de la peau.
pH: > 12

Calcium (oxyde de) (1305-78-8)	
pH	12,5 (saturated solution)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.
pH: > 12

Calcium (oxyde de) (1305-78-8)	
pH	12,5 (saturated solution)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer (Inhalation).

Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)	
Groupe IARC	1 - Cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Substance reconnue cancérogène pour l'être humain

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

Portland Cement, Ready-Mix Concrete

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Ciment Portland, produits chimiques (65997-15-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Calcium (oxyde de) (1305-78-8)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Risque avéré d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Inhalation).
Calcium (oxyde de) (1305-78-8)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Cendres, résidus (68131-74-8)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	0,0042 mg/l air Animal: rat, Animal sex: male
Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Indications complémentaires	Une exposition prolongée à la silice cristallisée inhalable peut entraîner la silicose, une cicatrisation des poumons. Cette maladie peut entraîner l'invalidité due à une réduction de la capacité pulmonaire. Le risque de contracter la silicose et la gravité de la maladie sont associés à la quantité de poussière à laquelle l'on est exposé ainsi que la durée (généralement calculée en années) de l'exposition.
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après inhalation	: Cause des dommages sévères aux voies respiratoires. Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque de graves brûlures de la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.
Symptômes chroniques	: Peut provoquer le cancer par inhalation. Provoque des lésions aux organes (poumons) par une exposition prolongée ou répétée (Inhalation).
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé

Portland Cement, Ready-Mix Concrete

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Calcium (oxyde de) (1305-78-8)	
CL50 - Poisson [1]	1070 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Cyprinus carpio [static] Source: IUCLID)
CE50 - Crustacés [1]	49,1 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	184,57 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
NOEC (chronique)	32 mg/l Test organisms (species): Crangon septemspinosa Duration: '14 d'

Scories de haut fourneau (métal ferreux) (65996-69-2)	
CL50 - Poisson [1]	> 100 g/l Test organisms (species): Leuciscus idus
CL50 - Poisson [2]	> 1000 g/l Test organisms (species): Leuciscus idus
NOEC (chronique)	1563 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
LOEC (chronique)	5000 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

12.2. Persistance et dégradation

Portland Cement, Ready-Mix Concrete	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

Ciment Portland, produits chimiques (65997-15-1)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Calcium (oxyde de) (1305-78-8)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Scories de haut fourneau (métal ferreux) (65996-69-2)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Cendres, résidus (68131-74-8)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Calcaire (1317-65-3)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Portland Cement, Ready-Mix Concrete	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Calcium (oxyde de) (1305-78-8)	
FBC - Poissons [1]	(Pas de bio-accumulation)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé

Portland Cement, Ready-Mix Concrete

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Autres informations : Aucun autre effet connu.
Gaz à effet de serre fluorés : Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales.
Indications complémentaires : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation..

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD

14.1. Numéro ONU

N° ONU (TDG) : Non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (TMD) : Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)

Groupe d'emballage (TDG) : Non réglementé

14.5. Dangers environnementaux

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78⁹ et au recueil IBC¹⁰

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 03-03-2023
Date de révision : 05-22-2025
Remplace la fiche : 04-21-2023

Autres informations : Aucun.

Portland Cement, Ready-Mix Concrete

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Préparé par

: Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com



Full text of hazard classes and H-statements:	
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H350	Peut provoquer le cancer
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

